



## Actualité deuxième trimestre 2010 Jurisprudence

*(cliquer sur les liens pour ouvrir les documents)*

### ISF- DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION

#### **Droits de succession, conséquences d'une modification de la dévolution, successorale sur le droit de reprise et sur l'action en restitution d'acomptes**

[\(Cass. com. 1er juin 2010 n°09-14353 ; texte à paraître à la RJF 10/10\)](#)

Dans un arrêt de principe, la Cour de cassation, après avoir réaffirmé que le décès constitue le fait générateur de l'impôt sur les successions, juge que :

- lorsque l'action en contestation de la dévolution successorale n'a été intentée qu'après l'expiration du délai de reprise, pendant lequel l'administration n'a pas agi, la modification de la dévolution intervenue après l'acquisition de la prescription ne peut faire courir un nouveau délai ;
- la prescription ne peut pas ouvrir aux nouveaux héritiers une action en répétition des acomptes versés spontanément, alors même qu'ils ignoraient qu'à la date de ce paiement le bénéfice de la prescription leur était acquis.

[Consultez l'ensemble des rubriques « Actualité jurisprudence juillet 2010 »](#)